

DIAGNOSTIC

« PEMD »

Produits Equipements
Matériaux Déchets



Projet :

**Réhabilitation de
la « Maison du Méridien »
sur le site Leverrier**

Maître d'ouvrage :

Aix*Marseille
université
Socialement engagée



EC HORIZON



SOMMAIRE :

I. INTRODUCTION.....	3
1. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE.....	3
2. IDENTIFICATION DU DIAGNOSTIQUEUR.....	3
3. IDENTIFICATION DU BATIMENT	4
II. PERIMETRE DE L'ETUDE	7
1. OBJET DE LA MISSION.....	7
2. PROGRAMME DE TRAVAUX.....	8
3. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION	9
4. VISITES SUR SITE	10
5. LIMITE D'INTERVENTION	11
III. RISQUES AMIANTE, PLOMB ET TERMITE.....	12
1. RISQUE AMIANTE.....	12
2. RISQUE PLOMB	14
3. RISQUE TERMITES	16
IV. SYNTHESE DES PEMD	17
V. ANALYSE ET PROPOSITION DE VALORISATION	19
1. REPARTITION DES PEMD PAR CATEGORIES	19
2. LES MATERIAUX LES PLUS PONDEREUX	19
3. DETAILS DES PEMD ET FILIERES DE VALORISATION	20
4. TAUX VALORISATION POTENTIEL.....	44
VI. ANNEXES.....	46



I. INTRODUCTION

1. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom : UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Adresse : 58 boulevard Charles LIVON
Jardin du PHARO
13285 MARSEILLE Cedex 07

Représentant : Yoann PARIS - Chef de Projets Construction - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Coordonnées : yoann.PARIS@univ-amu.fr
04 86 09 08 51 / 06 19 92 83 66

2. IDENTIFICATION DU DIAGNOSTIQUEUR

Nom : EC HORIZON

Adresse : 273 Allée Louis PASTEUR
13920 Saint-Mitre-les-Remparts

Coordonnées : quentinleman@echorizon.fr
06 88 77 67 34

SIRET : 917 670 374 00011

Intervenant : M. LEMAN Quentin

Formation PEMD : « Formation Certifiante Diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets issus du bâtiment » du 05-04-2022 (copie en annexe)

Assurance : Contrat d'assurance N° 10995477004 (copie en annexe)
Compagnie : AXA France IARD
Date de validité : 01-10-2024



3. IDENTIFICATION DU BATIMENT

Dénomination : « Maison du Méridien »

Adresse : 2 place Leverrier
13004 Marseille

Usage : bâtiment Universitaire – activité de bureaux

Date de construction : 1970

Description des bâtiments :

La « Maison du méridien » se situe sur le site Leverrier, site historique de l'observatoire d'astronomie de Marseille. Le bâtiment est composé de locaux techniques en sous-sol, principalement de locaux de réserves aux RDC et de bureaux au R+1.

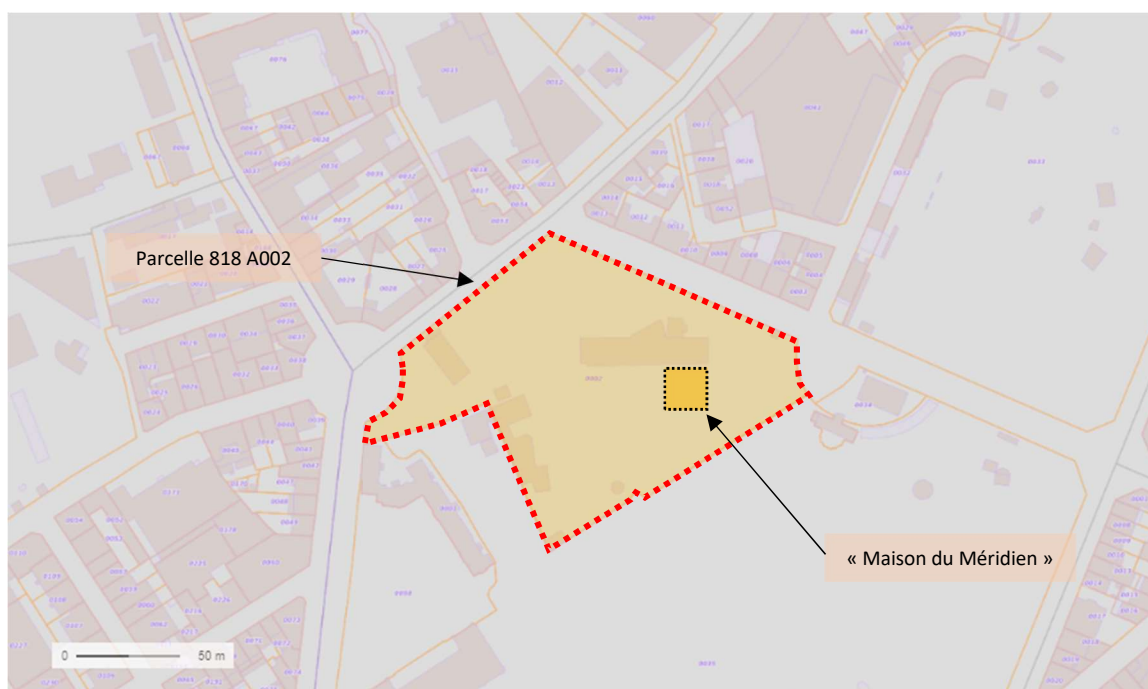
Vue lointaine

source : www.geoportail.gouv.fr/carte



Plan cadastral

source : www.geoportail.gouv.fr/carte

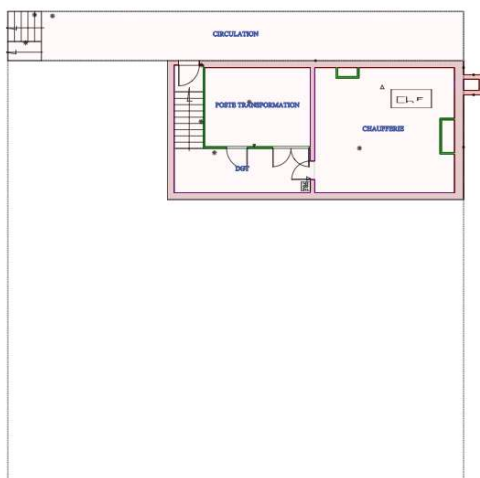


Vue aérienne

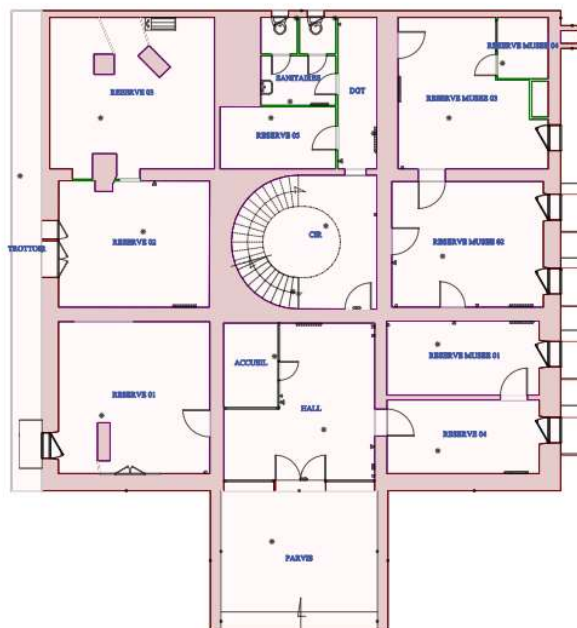
source : www.geoportail.gouv.fr/carte



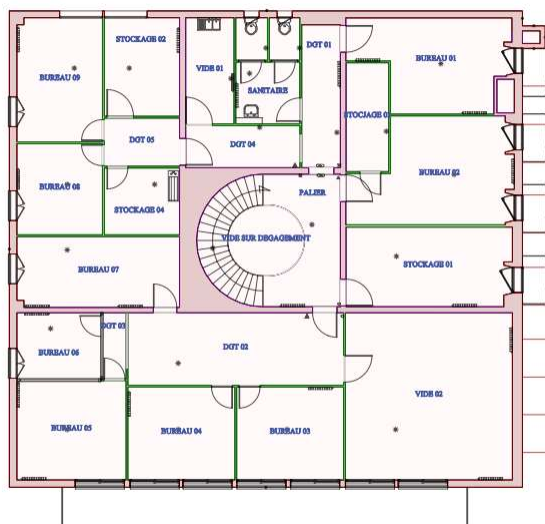
R-1



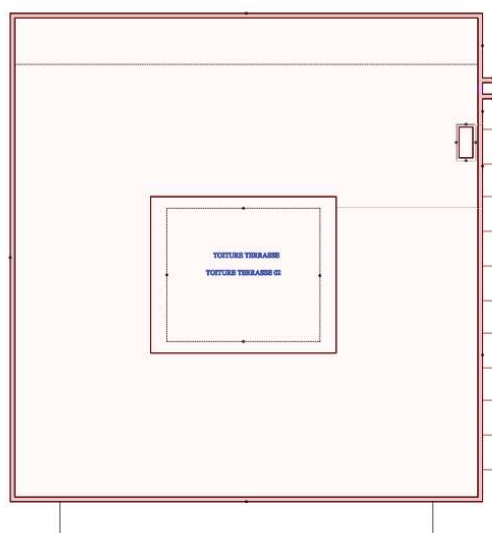
RDC



R+1



Toiture terrasse



II. PERIMETRE DE L'ETUDE

1. OBJET DE LA MISSION

Le client souhaite la réalisation d'un diagnostic PEMD dans le cadre de la réglementation en vigueur à la date de rédaction du rapport, à savoir :

- La loi 2020-105 du 10-02-2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGECE » (art. 51 et 130) ;
- Les Décrets n°2021-821 et n°2021-822 du 25-06-2021 relatifs au diagnostic portant sur la gestion des PEMD issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments abrogés par le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 ;
- Les deux arrêtés du 26 mars 2023.

Conformément à la réglementation, le diagnostic fournit une estimation de la nature, de la quantité et de la localisation dans l'emprise de l'opération :

- Des matériaux, produits de construction et équipements constitutifs des bâtiments ainsi que de leur fonction ;
- Des déchets potentiellement générés par ces produits, matériaux et équipements avec l'indication de la classification du déchet conformément aux dispositions de l'article R. 541-7 du code de l'environnement ;
- Des déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments.

Il fournit également :

- Une estimation de l'état de conservation des produits, matériaux et équipements ;
- Des indications sur les possibilités de réemploi ;
- A défaut de réemploi, les indications sur les filières de gestion et de valorisation des déchets.



2. PROGRAMME DE TRAVAUX

Le programme de travaux communiqué comprend les interventions ci-après détaillées. Seules les interventions impactant le présent diagnostic (intervention comportant des travaux de dépose et/ou remplacement de produits, matériaux ou équipements) sont par la suite prises en compte.

CLOS COUVERT - FACADES :

- Passivation des aciers apparents et reprise des épaufrures
- Dépose et remplacement des toitures terrasses avec isolation, relevés des acrotères et sécurisation des accès (garde-corps ...)
- Ouverture de la réservation en agglos au R+1 si solution d'aménagement proposée est conservée
- Mise en place d'une ITGE avec isolant en matériaux biosourcés
- Création d'un dégagement complémentaire en RDC

MENUISERIES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS :

- Remplacement des menuiseries extérieures existantes par des menuiseries et ensembles menuisés performant et répondant à minima aux caractéristiques nécessaire à l'obtention des CEE.
- Dépose et remplacement des occultations existantes par des BSO fixes suivant l'orientation

SECOND ŒUVRE :

- Remplacement de l'ensemble des sols - possibilité de conserver le sol du hall
- Dépose, évacuation et remplacement de toutes les cloisons existantes
- Réalisation des cloisonnements avec prise en compte des contraintes acoustiques
- Mise en peinture et faïence en fonction des locaux et des choix architecturaux
- Réalisation de faux plafonds ou remise en peinture de ceux existants

LOTS TECHNIQUES :

Chauffage : depuis les attentes en chaufferie :

- Réalisation de l'ensemble des réseaux de distribution en tube multicouches ou équivalent avec calorifuge conforme aux réglementations
- Mise en place d'émetteurs adaptés aux spécificités d'usage

Ventilation :



- Mise en place de système de ventilation double flux
- Mise en place des réseaux des gaines et grilles et bouches diffusion

Plomberie sanitaire :

Depuis l'attente EF en sous-sol :

- Réalisation de la distribution EF en tube cuivre ou équivalent avec calorifuge
- Dépose et remplacement des équipements sanitaires
- Réalisation des évacuations EU, EV et EP avec raccordement sur réseaux existants

Courants forts et courants faibles :

Depuis le TGBT en sous-sol :

- Réalisation des départs pour les armoires divisionnaires
- Distribution des locaux et appareillages en LED
- Connection au local VDI de Maison Neuve
- Distribution et mise en place des RJ45
- Raccordement à l'installation du système anti-intrusion du bâtiment Maison Neuve
- Raccordement à l'installation contrôle d'accès du bât Maison Neuve
- Création d'une installation SSI commune avec le bâtiment Maison Neuve

VRD :

- Création d'une rampe PMR
- Révision de la station de relevage des EP dans la chaufferie
- Agrandissement du Parvis pour création d'un espace de vie et de recherche extérieur
- Création de 2 places de stationnement attenante au Parvis dont 1 PMR
- Désimperméabilisations de la partie sud et est du pourtour du bâtiment

3. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

Les documents remis par le Maître d'Ouvrage, pour l'élaboration du présent diagnostic PEMD sont :

- Le programme fonctionnel réalisé par la Ste AREP en décembre 2023
- Les plans du bâtiment
- Le rapport de repérage du plomb avant travaux de la Ste Véritas en date du 01-06-2023
- Le Pré-Rapport de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti de la Ste SOCOTEC en date du 31-05-2023



4. VISITE(S) SUR SITE

Date(s) visite(s) sur site : 28-02-2024

Zone(s) visitée(s) :

- Sous-sol
- RDC
- R+1
- Toiture
- Parties communes intérieures
- Parties communes extérieures

Zone(s) non accessible(s) : intérieur des caissons appareil optique type « sidérostât »
Zone au RDC entre les sanitaires et le local réserve 03 (pas d'accès)



5. LIMITE D'INTERVENTION

La présente mission de diagnostic d'EC HORIZON ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre et sont exclues toutes les prestations non décrites spécifiquement dans sa proposition.

Aucun plan, dossier technique ou visite ne permettant de connaître toutes les caractéristiques des matériaux mis en œuvre et notamment pour les parties cachées ou inaccessibles, la nature et les quantités présentées comportent une incertitude à intégrer à la lecture.

L'ensemble des valeurs et quantités inscrit dans ce rapport est donné à titre indicatif et non contractuel. L'entreprise en charge des travaux établira sous sa responsabilité son quantitatif. La responsabilité du Maître d'Ouvrage, pas plus que celle d'EC HORIZON ne peuvent être engagées à ce titre.

L'inventaire des PEMD, base du présent rapport, a été effectué à partir des informations fournies et des relevés sur site. Le cas échéant, en l'absence de données fiables (plans incomplets – accès difficile pour réaliser des relevés), l'estimation a été effectuée à partir de ratio et des règles de l'art de la construction. De même, les éventuels ouvrages ou installations non visibles à l'œil nu et non représentés sur les documents fournis n'ont pas été considérés. Dans l'éventualité d'une modification substantielle du programme de travaux ci-après détaillé, l'évaluation des quantités devra être mise à jour.



Le présent diagnostic prend en compte les produits, équipements, matériaux et déchets présents aux jours des visites. Certaines quantités peuvent éventuellement diminuer avant le démarrage des travaux comme par exemple, au sein de locaux inoccupés, les matériaux à forte valeur ajoutée notamment les métaux et plus particulièrement le cuivre. De même les quantités liées aux éventuels travaux de repose ou reconstruction ne sont pas comptabilisées. La ou les entreprise(s) devront prendre en compte les chutes de matériaux et les emballages et contenants (palettes, films plastiques, ...) qui suivant leur gestion peuvent faire sensiblement augmenter les quantités de bois, plastiques, mais également de déchets dangereux (pots de peinture, vernis, huiles, ...).

Les volumes sont présentés sans foisonnement, la diversité des modalités de dépose et de conditionnement rendant cette estimation trop aléatoire.

De même les filières et modes de traitement sont en constante évolution, le présent rapport ne peut en fournir une analyse exhaustive. L'entreprise doit mener ses vérifications et avant toute opération de transport de matériaux, elle doit s'assurer que celui-ci est accepté par le centre de traitement ou prestataire.



III. RISQUES AMIANTE, PLOMB ET TERMITE

Les informations relatives à l'éventuelle présence d'amiante, de plomb ou de termites ci-après détaillées, sont issues des diagnostics et rapports fournis. L'entreprise de travaux devra expressément s'y référer, seuls ces derniers font foi. Leurs conclusions sont intégrées à l'analyse des PEMD et reportées dans la description de l'état sanitaire des matériaux de la grille d'inventaire jointe en annexe.

1. RISQUE AMIANTE

Les rapports de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux, cités ci-avant, ont repéré des produits et matériaux contenant de l'amiante à savoir :

- « Rez de chaussée - Reserve musée 01 » : « **mastic vitrier** »
- « Rez de chaussée - réserve 01; Rez de chaussée -Réserve 02; Rez de chaussée - Réserve 03 » : « **Conduits en fibres-ciment** »
- « Rez de chaussée - Reserve musée 03 » : « **Colle de plinthe** »
- « Rez de chaussée – sanitaire » : « **mastic vitrier** »
- « 1er étage - bureau 7; 1er étage - bureau 8; 1er étage - bureau 9; 1er étage - stockage 2 » : « **Colle de plinthe** »
- « 1er étage - Vide 1 » : « **Conduit en fibres-ciment** »
- « 1er étage - DGT 1 » : « **Conduit en fibres-ciment** »
- « Sous-Sol - circulation vers chaufferie » : « **Conduits en fibres-ciment** »
- « Toitures » : « **Conduit en fibres-ciment et mitron** »
- « Rez de chaussée - Reserve musée 02; Rez de chaussée - sanitaire; 1er étage - Vide 1; 1er étage – Sanitaire » : « **Dalle de sol colle bitumineuse** »

La Ste Véritas indique que : « **certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante** »

Il s'agit :

Localisation	Parties du local	Raison
Ensemble du bâtiment	conduits	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, de nombreux conduits ont été découvert mais nous n'arrivons pas à suivre leur cheminements des sondages sont à prévoir en fonction du programme des travaux.





*Un repérage amiante avant travaux est obligatoire pour les bâtiments dont le **permis de construire** a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997.*

*La gestion des déchets de matériaux contenant de l'amiante répond à des procédures strictement encadrées. Celles-ci diffèrent selon qu'il s'agit de **déchets d'amiante lié** (c'est-à-dire incorporé à d'autres produits) ou de **déchets d'amiante libre** (produits et matériaux friables et volatiles).*

***L'amiante n'est pas un produit recyclable, ses filières d'élimination sont la vitrification ou l'enfouissement.** Les déchets d'amiante lié (répondant à la définition de l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux) peuvent être envoyés dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sous condition d'acceptation contrairement aux déchets d'amiante libre qui doivent être dirigés vers une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD). Il est à noter que les EPI (équipement de protection individuelle) notamment les combinaisons sont considérées comme des déchets d'amiante libre car susceptibles de contenir des fibres d'amiante à leur surface.*

Le ramassage de ces déchets doit se faire au fur et à mesure de leur production, leur conditionnement répondre à des règles strictes et leur traçabilité être assurée par un BSDA (bordereau de suivi des déchets amiantés).

Le Maître d'Ouvrage est considéré comme le « producteur » et l'entreprise comme le « détenteur », ils sont donc co-responsables d'une gestion conforme à la réglementation. En tant que producteur de déchets, le Maître d'Ouvrage est responsable tant que leur élimination n'est pas effective. La levée de cette responsabilité est signifiée par le renvoi du BSDA par l'installation qui aura procédé à cette élimination.



2. RISQUE PLOMB

Il a été fourni le diagnostic plomb avant travaux cité ci-avant.

Ce dernier révèle la présence de plomb (valeur supérieure à 0) pour de nombreuses unités de diagnostic, les valeurs les plus élevées (supérieures à $1\text{mg}/\text{cm}^2$) ont été mesurées sur les matériaux suivants :

Au R-1 :

- RAS

Au RDC :

- **Peinture sur fenêtre** => « local n°1 », « local n°2 »
- **Peinture sur porte** => « local n°1 »
- **Peinture sur balustre** => « cage d'escalier »
- **Peinture sur grille de fenêtre** => « local n°2 », « local n°5 », « local n°6 », « local n°12 », « local n°13 », « local n°14 »
- **Peinture mur** => « local n°3 », « local n°7 »

Au R+1 :

- **Peinture sur balustre** => « cage d'escalier »



⇒ ***Seules ces valeurs élevées ($> 1\text{mg}/\text{cm}^2$) sont reportées dans la grille d'inventaire.***

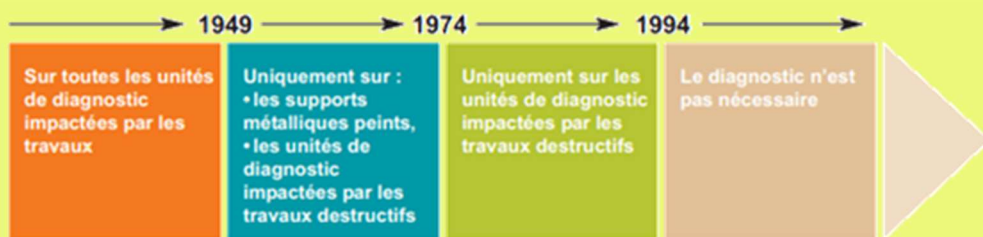
Cependant, il est à noter qu'il **n'existe pas de valeur seuil de prise en compte du risque plomb**. Pour évaluer le niveau de risque que présentent les surfaces plombifères et / ou de matériaux contenant du plomb, identifiés par le diagnostiqueur, le donneur d'ordre doit rapprocher les valeurs obtenues aux situations de travail préalablement définies (ponçage de peinture, retrait de canalisation, etc.). Les valeurs mesurées renseignent aussi sur la nature des composés. Dans la pratique, les valeurs élevées mettent en évidence la présence de céruse ou de minium de plomb. Les valeurs faibles $< 1\text{mg}/\text{cm}^2$ peuvent révéler la présence de siccatif de plomb (colle papier peint, peinture) ou d'impuretés dans les matériaux (support métallique, parpaing, etc.).



Dans le cadre de l'évaluation des risques à réaliser par les entreprises, à l'instar du repérage amiante avant travaux, un diagnostic est nécessaire.

A ce jour, il existe deux types de diagnostics clairement réglementés : le Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) et le Diagnostic de Risque d'Intoxication par le Plomb des peintures (DRIPP). Ceux-ci ne concernent que les bâtiments construits avant 1949 et le risque d'accessibilité au plomb par les enfants. Cependant, ces diagnostics ne sont pas adaptés pour évaluer le risque d'exposition des travailleurs opérant sur un chantier. La présence de plomb est avérée dans les bâtiments bien au-delà de 1949.

En synthèse, dès lors que l'opération comprend des travaux de démolition, ou tout autre travaux destructifs (ponçage, sablage, etc.), il est préconisé de réaliser un repérage **sur tous les bâtiments construits avant 1994**. Cette date correspond à l'interdiction totale de mise sur le marché des préparations destinées aux travaux de peinture contenant de la céruse ou des sulfates de plomb.



Source : Schéma extrait des « Préconisations pour la réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux DIRECCTE Centre - 2014

En l'absence de possibilité de décontamination, la filière d'élimination de ces déchets est l'enfouissement :

- En installation de stockage de déchets inertes (ISDI) pour les matériaux inertes (briques, pierre, bloc en béton sauf plâtre) revêtus de peinture au plomb avec une teneur en « plomb lixiviable » inférieur à 0,5 mg/kg ;
- En installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) pour les éléments en bois ou métal et plâtre, revêtus de plomb ;
- En installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) pour les débris et poussières de peinture de plomb avec une teneur en « plomb lixiviable » inférieure à 50 mg/kg.

3. RISQUE TERMITES

La commune se trouve dans une zone à risque vis-à-vis des termites et autres insectes xylophages. Elle se situe dans un département couvert par un arrêté préfectoral délimitant les zones infestées par les termites.

Il n'a pas été transmis de diagnostics termites.



Conformément à la réglementation en cas de découverte de foyers de termites lors d'une opération de travaux : « les bois et matériaux contaminés par les termites doivent être incinérés (brûlés) sur place par le propriétaire de l'immeuble ou par le professionnel de son choix. Si leur destruction par incinération sur place est impossible, les bois et matériaux doivent être traités par un professionnel de son choix avant leur transport. Le professionnel qui a procédé à l'incinération sur place ou au traitement des bois et matériaux doit en faire la déclaration sur un formulaire. Cette déclaration permet d'attester que les opérations d'incinération ou de traitement ont été réalisées pour éviter la dispersion des termites. »

La carte des départements couverts par un arrêté préfectoral délimitant les zones infestées par les termites est jointe en annexe du présent rapport.



IV. SYNTHESE DES PEMD



Quelles sont les grandes catégories de matériaux et déchets ?

Les matériaux et déchets peuvent se répartir en 3 grandes catégories :

- **Les matériaux et déchets inertes (DI)** ne se décomposent pas, ne brûlent pas, et ne produisent aucune autre réaction physique, chimique ou biologique de nature à nuire à l'environnement ou à la santé (béton, tuile, verre, ...).
- **Les matériaux et déchets non dangereux (DND)**, anciennement nommés déchets industriels banals (DIB), les déchets non dangereux sont des déchets ni inertes, ni dangereux (métaux, bois, plâtre, ...).
- **Les matériaux et déchets dangereux (DD)**, anciennement nommés déchets industriels spéciaux (DIS), contiennent des substances dangereuses pour l'environnement ou la santé. La réglementation impose un suivi rigoureux de ces déchets à l'aide de bordereaux de suivi (amiante, peinture, bois traité, déchet électronique, ...).

En complément, deux autres familles sont définies les « DEEE » et les « DEA » qui peuvent être regroupées dans la catégorie des déchets d'équipements. Suivant leur composition ils peuvent être des déchets non dangereux ou des déchets dangereux :

- Un déchet d'équipement électrique et électronique dit **DEEE ou D3E** est un équipement fonctionnant sur secteur ou bien avec des piles ou batteries, devenu hors d'usage (éclairage, chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ...). Ils sont souvent à classer dans la grande catégorie des déchets dangereux.
- Un déchet d'élément d'ameublement dit **DEA** est un bien meuble en fin de vie ou une des pièces le constituant (bureau, meuble de salles de bain, mobilier extérieur, ...). Le plus souvent compte tenu de leur composition en bois et métal ils sont à classer dans la grande catégorie des déchets non dangereux.
- Comme indiqué par la suite les DEEE et les DEA non ménagers bénéficient d'une filière de **recyclage spécifique**.

Le tableau ci-après présente une synthèse des PEMD relatifs au présent projet. La grille d'inventaire détaillée est jointe en annexe du rapport.



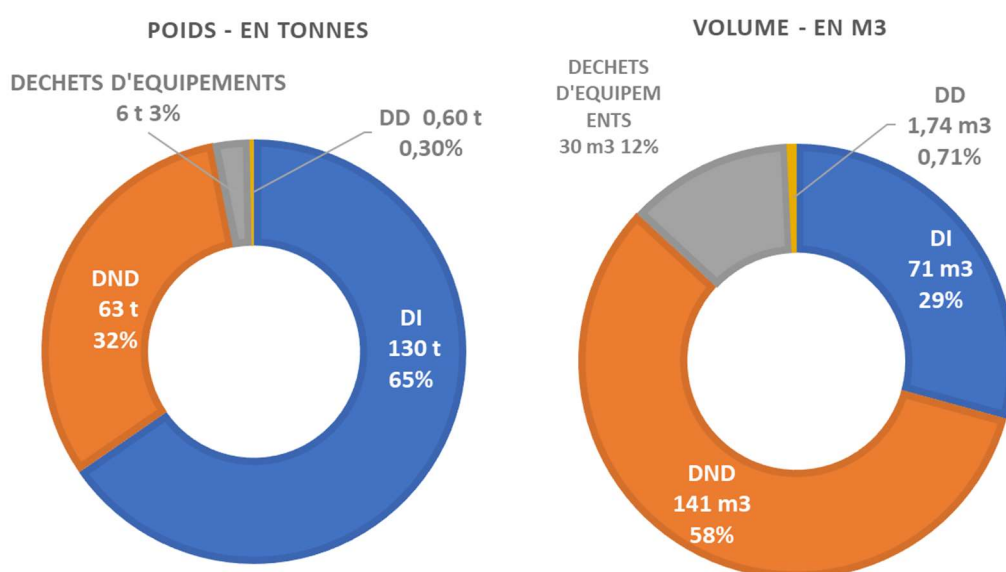
IDENTIFICATION	Code dé- chet	Masse (tonnes)	Volume (m3)
Déchets Inertes (DI)		129,98	71,38
Béton	17 01 01	29,80	28,91
Tuiles et céramiques	17 01 03	1,75	0,70
Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron	17 03 02	94,00	40,00
Terres et pierres	20 02 02	4,43	1,77
Déchets non dangereux non inertes (DNDNI)		62,58	140,56
Plâtre		18,91	23,60
Plaques et carreaux	17 08 02	0,51	0,60
Enduits et supports inertes	17 09 04	18,40	23,00
Bois		3,46	9,35
Bois B : BR2	17 02 01	3,46	9,35
Métaux		1,17	16,18
Ferreux	17 04 05	1,17	16,18
Plastiques		2,26	9,61
PVC	17 02 03	2,23	9,25
PSE	17 02 03	0,04	0,36
Matériaux isolants hors isolants polymères		0,41	2,74
Laines minérales de roche	17 06 04	0,41	2,74
Revêtements de sol		0,29	0,73
Moquette	17 09 04	0,29	0,73
Revêtement d'étanchéité		5,76	3,84
Revêtements d'étanchéité bitumineux	17 03 02	5,76	3,84
Divers		30,32	74,52
Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vi- trage ou double vitrage	17 06 04	1,64	14,05
Mélange de DND	17 09 04	28,57	58,47
Autres matériaux ou déchets non dangereux (DND)	17 09 04	0,10	2,00
Déchets d'équipements		5,63	30,19
Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC...)	17 01 03	0,24	1,09
Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	1,50	5,03
Équipements de chauffage, climatisation ou frigorifiques contenant des fluides frigorigènes dangereux	20 01 35*	0,41	2,36
Matériel industriel ou mobilier	20 01 99	1,35	7,60
Conduits de fluide et canalisations	17 09 04	0,60	0,71
Câbles	17 04 11	0,63	6,25
Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, ...)	20 01 36	0,51	2,92
Luminaires (tubes fluorescents, lampes à décharges, lampes à LED)	20 01 35*	0,40	4,23
Déchets dangereux (DD)		0,60	1,74
Amiante : conduits	17 06 05*	non quantifiable	non quantifiable
Amiante : mastic de vitrage	17 06 05*	0,06	0,88
Amiante : colle de carrelage	18 06 05*	0,18	0,07
Amiante : colle de sol	17 06 05*	0,20	0,40
Plomb : conduits	17 04 03	0,006	0,002
Autres DEEE contenant des substances dangereuses (possible pré- sence d'encre)	20 01 35*	0,03	0,15
Autre déchets dangereux (DD)	16 05 04* 16 05 05	0,13	0,23
TOTAL		198,80	243,87



V. ANALYSE ET PROPOSITION DE VALORISATION

1. REPARTITION DES PEMD PAR CATEGORIES

Les déchets inertes sont très largement majoritaires en poids et représentent également près du tiers du volume. Les déchets non dangereux sont majoritaires en volume. L'opération compte des déchets dangereux, en fonction du programme de travaux et des éventuels rapports de repérages complémentaires il conviendra d'ajouter les conduits en fibre-ciment amiantés à cette catégorie (non quantifiable en l'état)



2. MATERIAUX LES PLUS PONDEREUX

Si on analyse plus précisément, les matériaux les plus pondéreux sont : les mélanges bitumineux (réfection des enrobés), le béton (démolitions diverses), ainsi que les enduits et leurs supports inertes (cloisons en briques plâtrières).

Ces matériaux représentent plus de 70 % du total de l'opération.



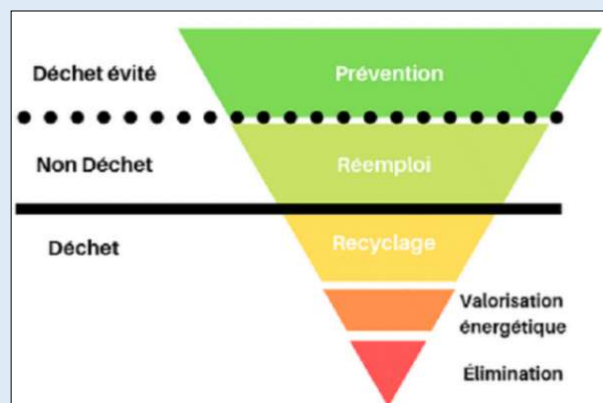
3. DETAILS DES PEMD ET FILIERES DE VALORISATION



La hiérarchie des modes de traitement :

Cette hiérarchie est un ordre de priorité applicable à la gestion des PEMD et leur filière de traitement. Elle consiste à privilégier dans l'ordre suivant :

- La prévention (éviter la production de déchet)
- Le réemploi (préparer en vue d'une Réutilisation)
- Le recyclage (transformation en matière première de recyclage)
- La valorisation énergétique (utilisation comme combustible)
- L'élimination (mise en décharge)



Quid de la REP BTP et les éco-organismes ?

Acté dans la loi du 10-02-2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGECE » le principe de **Responsabilité Elargie du Producteur** ou REP impose à tous les fabricants responsables de la mise sur le marché français de matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion de la fin de vie de leurs produits.

Les fabricants adhèrent à un **éco-organisme** agréé par l'Etat et lui transfèrent cette obligation en échange d'une contribution financière (l'écocontribution). Ces organismes ont la charge de la collecte, du traitement et du recyclage des matériaux du BTP. Ils peuvent être agréés pour une ou plusieurs catégories de produits. Ainsi, sous réserves du respect de leur exigence de tri, **il est progressivement possible de les faire intervenir gratuitement sur les chantiers.**

La mise en œuvre de la REP BTP a démarré en 2023 et est progressive. Il s'agit d'un projet majeur impactant l'organisation des chantiers et la bonne gestion des PEMD.

Les tableaux détaillant les filières de valorisation, présentés ci-après sont extraits de la grille d'inventaire jointe en annexe du présent rapport. Des listings des plateformes de réemploi, des principaux éco-organismes et des filières de traitement locales sont détaillées en annexe.

Le potentiel de réemploi indiqué est une appréciation non définitive et actualisable et pouvant appeler des analyses complémentaires.



3.1 Matériaux de la structure et de l'enveloppe du bâtiment :

3.1.1 Descriptions et états

Descriptions :	États :
• Planchers : non concerné	-
• Murs : non concerné sauf dépose du mur « fusible » en blocs de béton destiné à raccorder la maison du Méridien au bâtiment Maison Neuve	RAS
• Toitures : toitures terrasses avec étanchéité bitumineuse	Moyen/dégradé
• Menuiseries extérieures : ensemble menuisé et porte d'accès en acier simple vitrage, menuiseries aluminium double vitrage coulissantes au R+1, menuiseries bois simple et double vitrage au RDC et R+1, une menuiserie PVC au RDC, présence d'appuis de fenêtres en pierre	Mauvais pour les menuiseries bois, moyen pour les menuiseries PVC et Aluminium
• Occultations extérieures : stores bannes en façade sud et Ouest	Mauvais
• Serrureries extérieures : barreaudages au niveau des ouvertures du RDC et R+1 en façade Est	Moyen (peinture écaillée, rouille)

3.1.2 Photographies

Façade Sud



Façade Ouest



Façade Est



Etanchéité en toiture



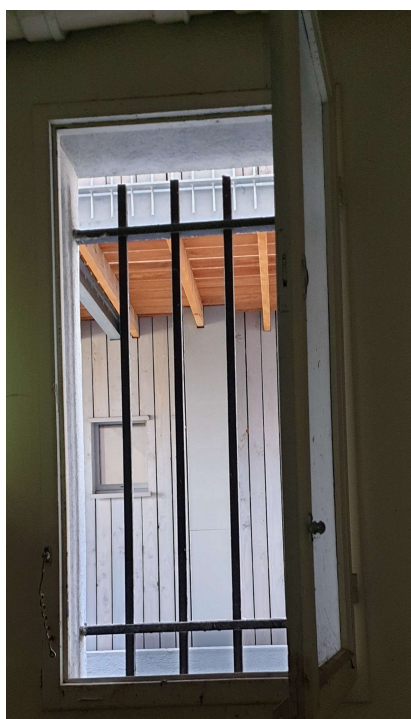
Ensemble menuisé - entrée



Menuiserie PVC



Menuiseries bois



Appui pierre



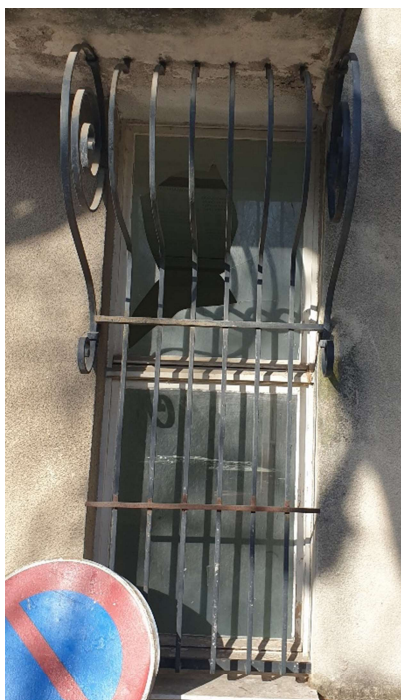
Menuiseries coulissantes aluminium



Stores en façade



Grilles de Sécurité



3.1.3 Filières de valorisation

DESIGNATION	QUANTITE		DESCRIPTION		REEMPLOI	AUTRES FILIERES		filière recommandée
	poids total en tonne	volume total en m ³	Catégorie déchets	diagnostic amiante, plomb, termitite	évaluation du potentiel de réemploi	potentiel de recyclage	valorisation énergie	
MUR	0,40	0,40						
démolition du murs "fusible" au R+1	0,40	0,40	béton	-	non	oui	non	recyclage
TOITURES TERRASSES	5,76	3,84						
Revêtement d'étanchéité bitumineux surface courante	5,16	3,44	Revêtements d'étanchéité bitumineux	-	non	non	oui	valorisation énergétique
Revêtement d'étanchéité bitumineux relevés	0,60	0,40	Revêtements d'étanchéité bitumineux	-	non	non	oui	valorisation énergétique
MENUISERIES EXTERIEURES	1,89	15,01						
Ensemble menuisé de l'entrée	0,31	1,56	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et	Plomb (sup. à 1mg/cm ³)	non	oui	non	recyclage
menuiseries bois simple vitrage 100*260 cm environ	0,35	2,34	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et	Plomb (sup. à 1mg/cm ³)	non	oui	oui (bois)	recyclage
menuiseries bois simple vitrage 100*260 cm environ contenant de l'amiante	0,04	0,26	Amiante : mastic de vitrage	Amiante	non	oui	oui (bois)	recyclage, élimination (amiante)
menuiseries bois simple vitrage 125*150 cm environ	0,11	0,75	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et	-	non	oui	oui (bois)	recyclage
menuiseries bois simple vitrage 2,10*140 cm environ	0,04	0,29	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et	-	non	oui	oui (bois)	recyclage
menuiseries bois simple vitrage 120*60 cm environ	0,02	0,14	Amiante : mastic de vitrage	Amiante	non	oui	oui (bois)	recyclage, élimination (amiante)
menuiseries bois simple vitrage 120*60 cm environ	0,04	0,29	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et	-	non	oui	oui (bois)	recyclage
menuiseries aluminium coulissant double vitrage 200*200 environ	0,70	2,80	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et	-	concevable	oui	non	réemploi, recyclage
menuiseries PVC DV - fenêtres 230 * 137 cm environ cm environ	0,08	0,32	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et	-	concevable	oui	oui (PVC)	réemploi, recyclage
Appuis de fenêtres en pierre	0,19	0,08	Terres et pierres	-	oui	oui	non	réemploi
VOLETS ET STORES	0,12	0,37						
Stores en façade Ouest	0,02	0,07	Mélange de DND	-	non	oui	non	recyclage
Store en façade sud	0,10	0,30	Mélange de DND	-	concevable	oui	non	réemploi, recyclage
SERRURRIE EXTERIEURE	0,60	6,24						
barreaudages courbes ouvertures 250*100 cm environ	0,40	5,63	Ferreux	Plomb (sup. à 1mg/cm ³)	oui	oui	non	conservation, réemploi, recyclage
barreaudages droits ouvertures 250*100 cm environ	0,12	0,38	Ferreux	-	oui	oui	non	conservation, réemploi, recyclage
barreaudages droit ouvertures 120 * 60 cm environ	0,04	0,11	Ferreux	Plomb (sup. à 1mg/cm ³)	oui	oui	non	conservation, réemploi, recyclage
barreaudage droit ouvertures 140*190 cm environ	0,04	0,13	Ferreux	-	oui	oui	non	conservation, réemploi, recyclage

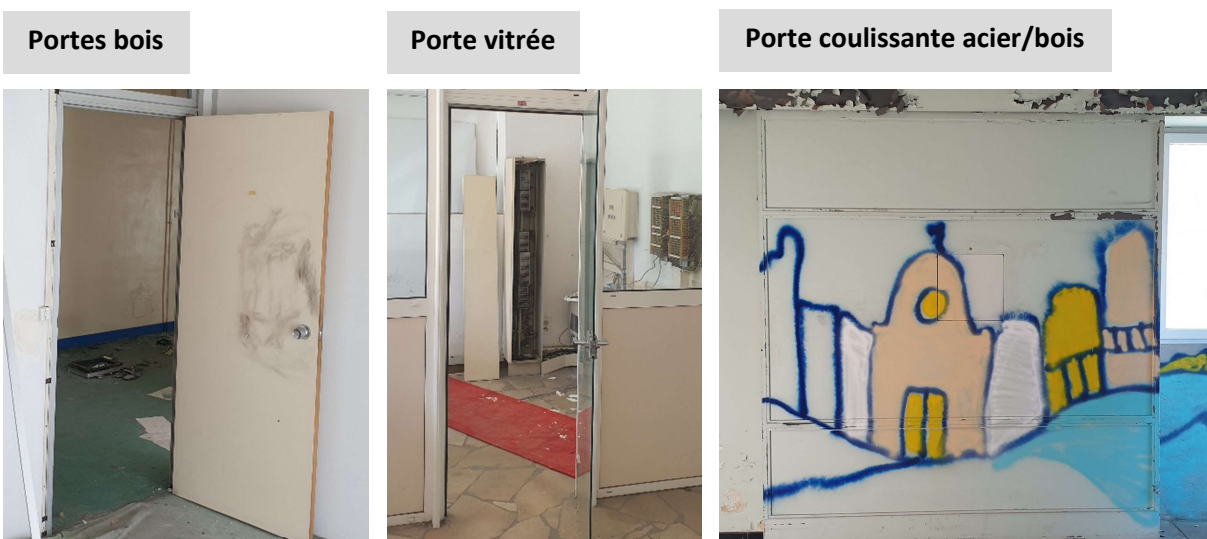


3.2 Matériaux du second œuvre :

3.2.1 Descriptions et états :

Descriptions :	États :
Menuiseries intérieures : portes bois et portes vitrées, une menuiserie coulissante acier/bois au RDC	Variable Globalement mauvais
Cloisons : cloisons ossatures aluminium et rail aciers galvanisés parement plaques de plâtre remplissage isolant laine minérale avec impostes vitrées, cloisons vitrées (accueil), briques plâtrières, ponctuellement carreaux de plâtres ⇒ Hypothèse : murs/cloisons béton non démolis	Variable mauvais ou ponctuellement en bon état
Revêtements muraux : enduits, peintures, papiers peints, et faïences dans les sanitaires	Moyen/dégradé
Revêtements de sols : sol type « granito », carrelages, sols PVC, moquettes, faux planchers techniques et ponctuellement superposition de revêtements ⇒ Hypothèse : sol du hall et de l'accueil dans le prolongement du parvis conservé, seul les déposes des revêtements sont comptabilisées et non les éventuels ragréage, chappes, etc.	Variable globalement moyenne à mauvais
Faux plafonds : lattis de bois parfois recouvert de dalles en laine de roche compactée ou polystyrène	Dalles globalement moyen/mauvais
Equipements sanitaires : Lavabos céramiques, WC céramiques, et divers accessoires (dérouleurs papiers, miroirs)	Bon/moyen pour les lavabos et accessoires, mauvais pour les WC
Serrurerie : gardes corps et main courante de l'escalier	Bon/moyen
Divers : appareil optique type « sidérostas »	Caissons non accessibles

3.2.2 Photographies :



Cloisons parements plaques de plâtres



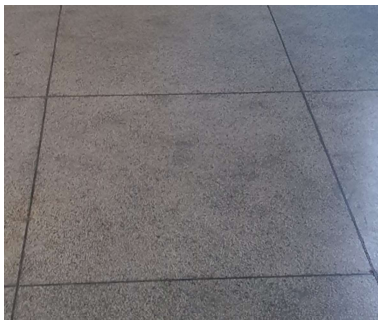
Cloisons vitrées



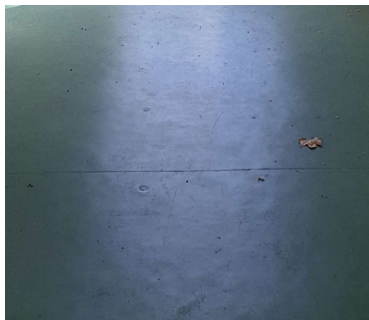
Faux plafonds



Dalle « granito »



Sol PVC



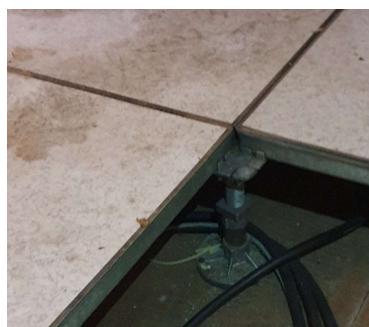
Carrelage



Moquette



Faux plancher technique



Lavabo



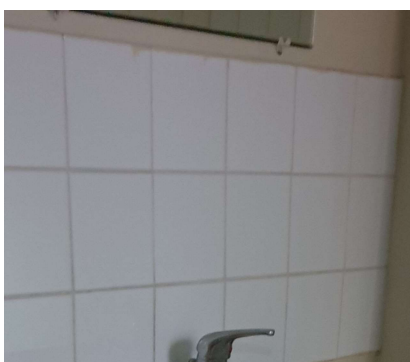
WC



Dérouleur



Faïence



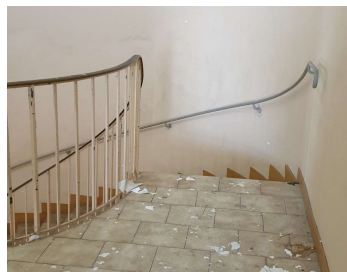
Brique plâtrière



Miroir



Garde-corps et main courante



Echelle



**Appareil optique type
« sidérostât »**



3.2.3 Filières de valorisation :

DESIGNATION	QUANTITE		DESCRIPTION		REEMPLOI	AUTRES FILIERES		filière recommandée
	poids total en tonne	volume total en m ³	Catégorie unique ou principale	diagnostic amiante, plomb, termit	évaluation du potentiel de réemploi	potentiel de recyclage	valorisation énergie	
PLAFONDS	21,70	28,10						
Dalles de faux plafonds laine minérale compressée	0,41	2,74	Laines minérales de roche	-	non	complexe	non	recyclage (complexe), élimination
Lattis de bois enduits	21,25	25,00	mélange de DND	-	non	complexe	non	conservation, recyclage, élimination
Dalles de faux plafonds polystyrène	0,04	0,36	PSE	-	non	complexe	oui	recyclage, valorisation énergétique
CLOISONS/DOUBLAGE	21,10	29,77						
cloisons briques plâtrières	18,40	23,00	Enduits et supports inertes	-	non	complexe	non	conservation, recyclage (complexe) élimination
cloisons vitrées accueil	0,25	0,76	mélange de DND	-	oui	oui	non	réemploi
carreaux de plâtre	0,51	0,60	Plaques et carreaux	-	non	oui	non	recyclage
cloisons préfabriquées ossature aluminium et acier galvanisé parement plaques de plâtre avec isolant laine minérale et impostes vitrées	1,93	5,41	mélange de DND	-	ponctuellement (imposte vitrée notamment)	oui (après séparation des éléments)	non	réemploi, ou séparation des matériaux pour recyclage
PLINTHES	0,61	0,56						
plinthes bois	0,34	0,45	Bois B : BR2	-	non	oui	oui	recyclage, valorisation énergétique
plinthes céramiques	0,09	0,03	Tuiles et céramiques	-	non	oui	non	recyclage, élimination
plinthes céramiques avec colle contenant de l'amiante	0,18	0,07	Amiante : colle de carrelage	Amiante	non	non	non	élimination
MENUISERIES INT.	3,58	11,18						
bloc porte intérieure largeur ouvrant 73 cm	0,13	0,77	Bois B : BR2	-	non	oui	oui	recyclage, énergie
bloc porte intérieure largeur ouvrant 83 cm	0,14	0,87	Bois B : BR2	-	oui en partie	oui	oui	réemploi, recyclage, énergie
bloc porte intérieure largeur ouvrant 93 cm	0,18	1,23	Bois B : BR2	-	non	oui	oui	recyclage, énergie
bloc porte intérieure largeur ouvrant 100 à 110 cm	0,43	3,03	Bois B : BR2	-	non	oui	oui	recyclage, énergie
portes vitrées	0,15	0,66	mélange de DND	-	oui en partie	oui	non	réemploi ou recyclage
paroi coulissante métal/bois	0,11	0,62	mélange de DND	-	non	oui	oui (bois)	recyclage
divers métal : quincailleries, etc.	0,20	1,00	Ferreux	-	oui en partie	oui	non	réemploi, recyclage
divers bois : porte de gaines, trappes, coffres, etc.	2,25	3,00	Bois B : BR2	-	non	oui	oui	recyclage, énergie
EQUIPEMENTS SANITAIRES	0,24	1,09						
dérouleurs papier	0,01	0,03	Équipements sanitaires (lavabos,	-	oui en partie	oui	oui	réemploi, recyclage
lavabo céramique	0,04	0,15	Équipements sanitaires (lavabos,	-	oui en partie	oui	non	réemploi, recyclage
wc céramique	0,16	0,68	Équipements sanitaires (lavabos,	-	non	oui	non	recyclage
Robinetteries	0,01	0,02	Équipements sanitaires (lavabos,	-	non	oui	non	recyclage
Miroirs	0,004	0,00	Équipements sanitaires (lavabos,	-	oui	oui	non	réemploi, recyclage
divers : abattants wc, etc.	0,02	0,20	Équipements sanitaires (lavabos,	-	non	oui	oui (pvc, bois)	recyclage
REVETEMENTS SOL	14,30	9,90						
Sol PVC	1,63	3,25	PVC	-	non	complexe	oui	recyclage, énergie
Sol PVC avec colle contenant de l'amiante	0,20	0,40	Amiante : colle de sol	Amiante	non	non	non	élimination
Sol type "Granito"	10,00	4,00	Béton	-	non - sauf test dépose concluant	oui	non	recyclage
Carrelage	1,64	0,66	Tuiles et céramiques	-	non	oui	non	recyclage
Moquette	0,29	0,73	Moquette	-	non	non	oui	énergie
Dalles faux plancher	0,45	0,50	mélange de DND	-	oui en partie	oui	oui	réemploi, recyclage
ossature faux plancher	0,09	0,36	Ferreux	-	oui	oui	non	réemploi, recyclage
REVETEMENTS MURS	0,02	0,01						
faïences	0,02	0,01	Tuiles et céramiques	-	non	oui	non	recyclage



SERRURERIE	0,64	4,16						
garde-corps escalier	0,24	0,60	Ferreux	Plomb (sup. à 1mg/cm ³)	concevable	oui	non	conservation, réemploi,, recyclage
Main-courante métal	0,02	0,01	Ferreux	-	concevable	oui	non	conservation, réemploi,, recyclage
Echelle métallique	0,03	0,05	Ferreux		oui	oui	non	réemploi
divers signalitiques, panneaux affichages, etc.	0,05	0,50	mélange de DND	-	non	oui	oui (bois et pvc)	recyclage
occultations intérieures rideaux, stores divers	0,10	2,00	Autres matériaux ou déchets non	-	non	oui	oui	recyclage, énergie
accessoires métalliques divers : tringles rideaux, etc.	0,20	1,00	mélange de DND	-	non	oui	non	recyclage
AUTRES (spécifiques)	19,00	11,74						
Appareil optique type Sidérostet hors support béton	-	4,14	mélange de DND	-	oui	oui	non	conservation, réemploi
Supports béton appareil optique type Sidérostet	19,00	7,60	Béton	-	concevable	oui	non	réemploi, recyclage



3.3 Réseaux :

3.3.1 Descriptions et états

Descriptions :	États :
• Distribution : en fer ou ponctuellement cuivre	Moyen
• Evacuation : fonte ou PVC ponctuellement en plomb (sous évier dans le local « vide 01 » au R+1	Moyen à mauvais
• Ventilation : conduits fibre-ciment amiantés	C.f. repérage amiante avant travaux
• Câblage : câbles électriques et informatiques divers	RAS
• Divers : remplacement divers organes de coupures et régulation, des bouches, etc.	Globalement mauvais

NB. Les réseaux souterrains non visibles ne sont pas considérés. Les estimations peuvent être forfaitaires et réalisées via des ratios sur la base de dimensions courantes.

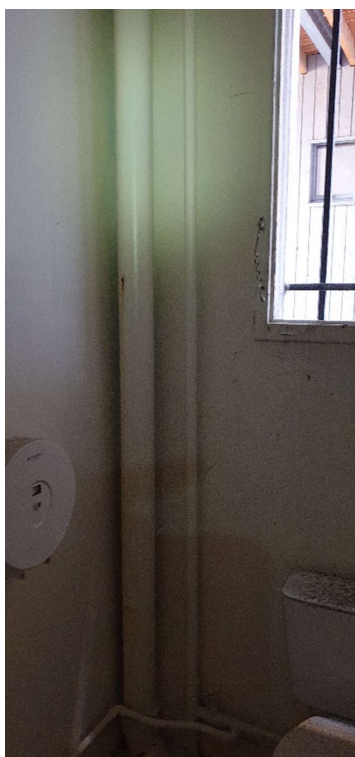
Les conduits en fibres-ciment identifiés ne sont pas quantifiable en l'état. Comme indiqué dans le rapport de repérage fourni : « Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, de nombreux conduits ont été découvert mais nous n'arrivons pas à suivre leurs cheminements des sondages sont à prévoir en fonction du programme des travaux ».

3.3.2 Photographies :

Alimentation fer



Evacuation fonte



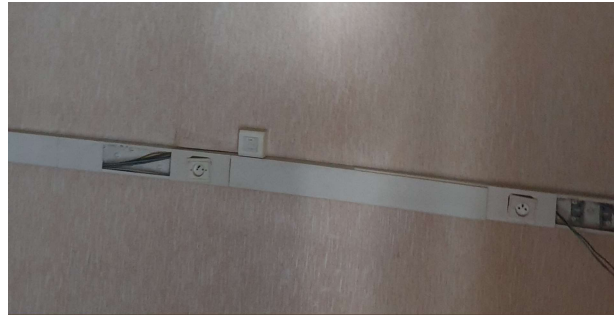
Evacuation plomb



Evacuation PVC



Câblage divers



Conduits fibres ciment amiantés



3.3.3 Filières de valorisation :

DESIGNATION	QUANTITE		DESCRIPTION		REEMPLOI	AUTRES FILIERES		
	poids total en tonne	volume total en m ³	Catégorie unique ou principale	diagnostic amiante, plomb, termites	potentiel de réemploi/ réutilisation	potentiel de recyclage	valorisation énergie	filière recommandée
DISTRIBUTION FLUIDES	0,47	0,54						
conduits cuivre	0,005	0,003	Conduits de fluide et canalisations	-	non	oui	non	recyclage
conduits fer	0,41	0,24	Conduits de fluide et canalisations	-	non	oui	non	recyclage
divers organes de coupures, réglages, raccords, etc.	0,06	0,30	Conduits de fluide et canalisations	-	non	oui	non	recyclage
CABLAGE	1,23	12,25						
câblages divers	0,63	6,25	Câbles	-	non	oui	non	recyclage
goulottes, gaines, boîtes et divers PVC	0,60	6,00	PVC	-	non	oui	oui	recyclage, énergie
CONDUITS EU/EP/EV	0,13	0,17						
canalisations fonte	0,12	0,16	Conduits de fluide et canalisations	-	non	oui	non	recyclage
évacuations PVC	0,01	0,01	Conduits de fluide et canalisations	-	non	oui	oui	recyclage, énergie
évacuations Plomb	0,01	0,002	plomb : conduits	Plomb	non	non	non	recyclage
conduits fibres-ciment	non quantifiable	non quantifiable	Amiante : conduits	Amiante	non	non	non	élimination
AUTRES (spécifiques)	0,30	1,50						
Divers supportages, fixations, bouches ventilations, tourelles en toiture, etc.	0,30	1,50	Mélange de DND	-	non	oui	non	recyclage



3.4 DEEE :

3.4.1 Descriptions et états

Descriptions :	États :
• Equipements terminaux : prises, boîtiers, interrupteurs, etc..	Variés globalement vétuste
• Distribution : tableaux et coffrets diverses baies de brassages	Variés ponctuellement en bon état
• Eclairage : hublots, appliques, spots, éclairage à tubes, BAES	Variés globalement vétuste hors quelques unités
• Equipements en chaufferie : non concernés (équipements récents à priori non remplacés)	-
• Chauffage : radiateurs fer muraux	Moyen
• Refroidissement : centrale de climatisation, split intérieurs et unités en façades Est et toiture	Mauvais
• Production eau chaude sanitaire : un chauffe-eau électrique	Mauvais
• Divers : sèches main électrique, déchets d'informatique	Moyen/mauvais

3.4.2 Photographies

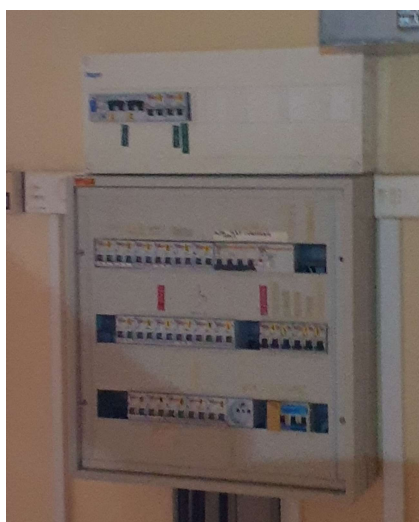
Radiateurs



Baies de brassage



Tableaux électriques divers



Eclairage à tubes



Spots divers



BAES



Luminaire escalier



Spots en façades



Equipements de climatisation



Sèche-mains électriques



Déchets d'informatique



3.4.3 Filières de valorisation

DESIGNATION	QUANTITE		DESCRIPTION		REEMPLOI	AUTRES FILIERES	
	poids total en tonne	volume total en m ³	Catégorie unique ou principale	diagnostic amiante, plomb, termit	potentiel de réemploi/ réutilisation	potentiel de recyclage	filière recommandée
EQUIPEMENTS TERMINAUX	0,10	1,00					
Prises, interrupteurs, thermostats, régulateur, etc.	0,10	1,00	Équipement divers (ascenseurs, armoires)	-	non	oui	éco-organisme recyclage
EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE	0,40	4,23					
Luminaires à tubes	0,28	2,69	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à)	-	non	oui	éco-organisme recyclage
Hublots	0,01	0,11	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à)	-	non	oui	éco-organisme recyclage
Divers spots, appliques murales, etc.	0,03	0,26	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à)	-	non	oui	éco-organisme recyclage
Suspension escalier	0,01	0,14	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à)	-	oui	oui	réemploi, éco-organisme
Spots extérieurs	0,01	0,04	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à)	-	oui en partie	oui	réemploi, éco-organisme
ampoules, tubes, etc.	0,05	1,00	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à)	-	si fonctionnels	oui	réemploi, éco-organisme
DISTRIBUTION	0,35	1,40					
tableaux électriques divers	0,22	0,72	Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT)	-	non	oui	éco-organisme, recyclage
Baies de brassage	0,14	0,68	Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT)	-	oui (enveloppe)	oui	réemploi, éco-organisme, recyclage
SECURITE	0,05	0,50					
Boitiers divers commandes, brises-glace, arrêts d'urgence	0,05	0,50	Équipement divers (ascenseurs, armoires)	-	non	oui	éco-organisme recyclage
GENIE CLIMATIQUE	1,91	7,10					
Radiateurs hydrauliques acier	1,48	4,93	Génie climatique (chauf- fage, équipements de)	-	peu probable	oui	éco-organisme recyclage
climatisation (nb unités extérieures + splits)	0,41	2,07	chauffage, climatisation ou frigorifiques contenant	-	non	oui	éco-organisme, recyclage
Chauffes eaux électriques	0,02	0,10	Génie climatique (chauf- fage, climatisation, venti-	-	non	oui	éco-organisme, recyclage
AUTRES DEEE	0,04	0,17					
Séches mains	0,01	0,02	Équipement divers (ascenseurs, armoires)	-	non	oui	éco-organisme recyclage
Déchets d'informatique (ordinateur, imprimante)	0,03	0,15	Autres DEEE contenant des substances	-	non	oui	éco-organisme recyclage



3.5 Mobiliers :

3.5.1 Descriptions et états

Descriptions :	États :
Mobiliers de bureaux : chaises, fauteuils, bureaux, caissons de bureau, casiers de tri	Moyen/mauvais
Autres mobiliers : banque d'accueil	Bon/moyen

3.5.2 Photographies

Banque accueil



Casiers de tri



Chaise



Bureau



3.5.3 Filières de valorisation

DESIGNATION	QUANTITE		DESCRIPTION		REEMPLOI	AUTRES FILIERES		
	poids total en tonne	volume total en m ³	Catégorie unique ou principale	diagnostic amiante, plomb, termites	potentiel de réemploi/ réutilisation	potentiel de recyclage	valorisation énergie	filières recommandées
MOBILIER PUBLIC	0,30	4,00						
banque d'accueil	0,30	4,00	Matériel industriel ou mobilier	-	oui	oui	oui	conservation, réemploi
MOBILIER DE BUREAU	1,05	3,60						
Bureau droit	0,07	0,84	Matériel industriel ou mobilier	-	non	oui	non	éco-organisme, recyclage
Caisson bureau	0,03	0,16	Matériel industriel ou mobilier	-	non	oui	oui (bois)	réemploi, éco-organisme, recyclage
Chaises divers	0,02	0,26	Matériel industriel ou mobilier	-	non	oui	oui (bois)	réemploi éco-organisme
Fauteuils	0,02	0,36	Matériel industriel ou mobilier	-	non	oui	oui (textile,	réemploi, éco-organisme, recyclage
Casier de tri	0,05	0,47	Matériel industriel ou mobilier	-	oui	oui	oui	réemploi, recyclage
Divers métal : rails, fixations, etc.	0,10	0,50	Matériel industriel ou mobilier	-	réutilisation concevable	oui	non	réutilisation, recyclage
Divers verre : façades vitrée, etc	0,03	0,01	Matériel industriel ou mobilier	-	réutilisation concevable	oui	non	réutilisation, recyclage
Divers bois : planches, portes meubles sous évier, etc	0,75	1,00	Matériel industriel ou mobilier	-	réutilisation concevable	oui	oui	réutilisation, recyclage



3.6 Aménagements extérieurs :

3.6.1 Descriptions et états

Descriptions :	États :
VRD : désimperméabilisations du pourtour du bâtiment dépose des enrobés en partie sud et Est => hypothèse considérée suivant représentation ci-après (soit environ 800m²)	Moyen
Divers : Pierre du Méridien, dalles, bassin en muret de pierres => hypothèse conservation du sol en pierres du parvis et murets attenants	Bon

NB. Les éventuels remplacements de réseaux enterrés non visibles, réalisations de tranchées ne sont pas considérés, de même les travaux de débroussaillage et défrichage.



Caractérisation de la teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)

Préalablement au démarrage des travaux le donneur d'ordre doit caractériser les enrobés afin de s'assurer de l'absence d'amiante **mais également de la teneur en HAP**.

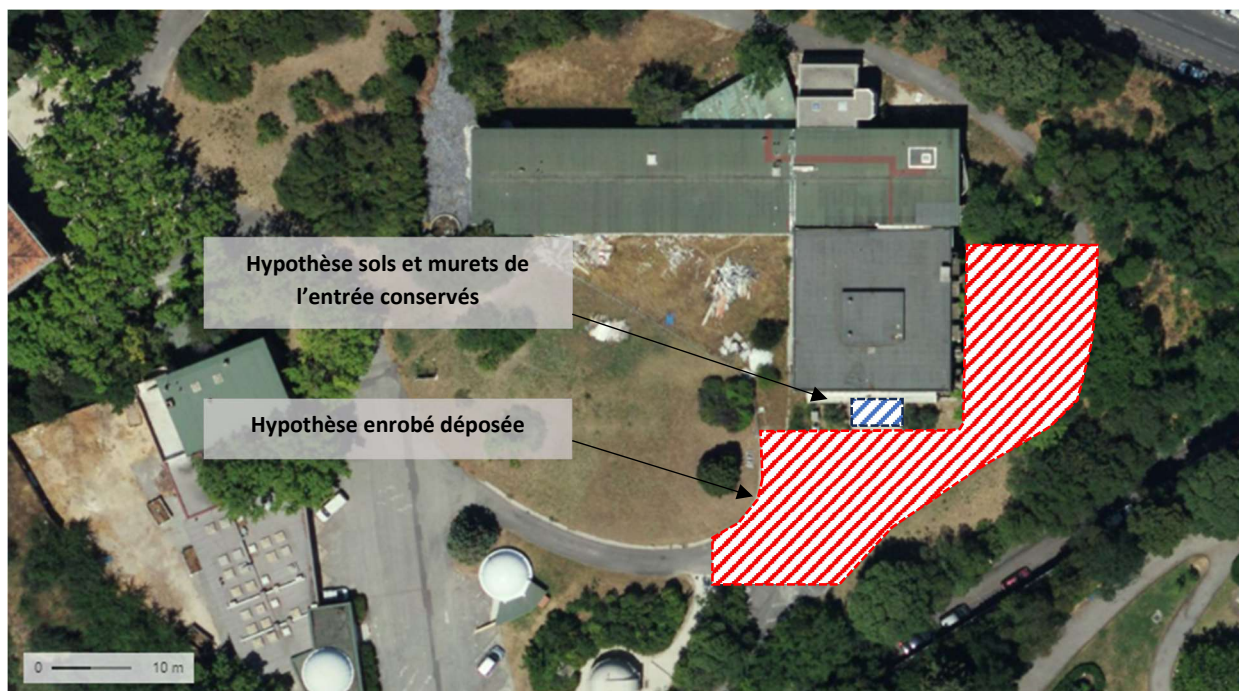
En effet, la réglementation a défini des seuils de teneurs en HAP à prendre en compte pour leur valorisation ou élimination ainsi :

- **En dessous de 50 ppm** (ou mg/kg), les enrobés peuvent être recyclés à chaud, à froid ou déposés en installation de stockage de déchets inertes (ISDI).
- **Entre 50 ppm et 500 ppm**, les enrobés peuvent être recyclés à froid ou déposés en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).
- **Au-delà de 500 ppm**, les enrobés ne peuvent pas être recyclés et devront être orientés vers des ISDND ou des installations de stockage de déchets dangereux (ISDD).



3.6.2 Photographies/représentations

Hypothèse désimperméabilisations



Pierre du Méridien



Dalles



Bassin



3.6.3 Filières de valorisation

DESIGNATION	QUANTITE		DESCRIPTION		REEMPLOI	AUTRES FILIERES		filière recommandée
	poids total en tonne	volume total en m ³	Catégorie unique ou principale	diagnostic amiante, plomb, termites	potentiel de réemploi/ réutilisation	potentiel de recyclage	valorisation énergie	
VRD	96,90	41,16						
Enrobé parkings	94,00	40,00	Mélange bitumineux ne contenant pas de	-	en partie concevable	oui (sous réserves test HAP)	non	recyclage
Bassin	2,50	1,00	Terres et pierres	-	oui (pierre)	oui	non	réemploi pierre
Dalles 50*50 cm	0,40	0,16	béton	-	oui	oui	non	réemploi
EQUIPEMENTS DIVERS	1,74	0,69						
Pierre du Méridien	1,74	0,69	Terres et pierres	-	oui	-	non	réemploi



3.7 Déchets résiduels :

3.7.1 Descriptions et états

Descriptions :	États :
Déchets résiduels non dangereux : papier, carton, plastiques, archives, cartons de livres, etc.	Moyen à mauvais
Déchets résiduels dangereux : extincteurs, bouteille de gaz	Bon à Mauvais

3.7.2 Photographies

Bouteille de gaz



Extincteurs



Cartons de livres



Cartons d'archives



Mélange papiers/carton/plastiques



3.7.3 Filières de valorisation

DESIGNATION	QUANTITE		DESCRIPTION		REEMPLOI	AUTRES FILIERES		filière recommandée
	pois total en tonne	volume total en m ³	Catégorie unique ou principale	diagnostic amiante, plomb, termites	évaluation du potentiel de réemploi	potentiel de recyclage	valorisation énergie	
DECHETS DIVERS RESIDUELS NON DANGEREUX	3,75	18,00						
Cartons de livres	0,50	2,00	Mélange de DND	-	oui	oui	oui	réemploi, recyclage
Cartons d'archives	0,25	1,00	Mélange de DND	-	non	oui	oui	recyclage ou ré-archivage selon l'intérêt
déchets/encombrants diffus non dangereux en mélange	3,00	15,00	Mélange de DND	-	non	oui sous réserve tri	en partie (papier, carton)	tri pour recyclage, valorisation énergétique
DECHETS DIVERS RESIDUELS DANGEREUX	0,13	0,23						
Extincteurs divers (eau et additif ou poudre, dioxyde de carbone)	0,11	0,18	Autre déchets dangereux (DD)	-	oui à faire contrôler avant	oui	non	réemploi, éco-organisme
bouteille de gaz	0,015	0,05	Autre déchets dangereux (DD)	-	oui	oui	non	équipement consigné retour sur un point de vente

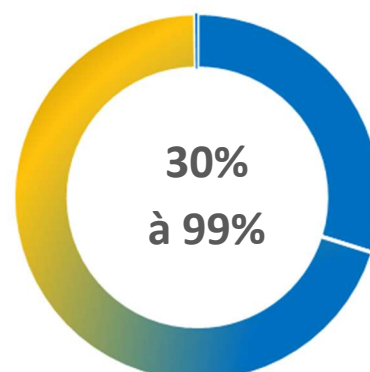


4. TAUX VALORISATION POTENTIEL

Le taux de valorisation potentiel est le ratio entre la part des matériaux valorisables et la quantité totale de matériaux estimée. La notion de valorisable recoupe le réemploi, le recyclage et la valorisation énergétique. Si les matériaux ne sont pas valorisés directement sur le chantier, leur bonne gestion sur site est le premier maillon indispensable pour une valorisation ultérieure.

Il est présenté sous forme de fourchette. La fourchette basse correspond aux matériaux directement valorisables. La fourchette haute comprend les matériaux pouvant nécessiter une action complémentaire (séparation ou découpe par exemple), ou pour lesquels à la date de rédaction du rapport leurs filières demeurent incertaines (filière peu développée, acteurs très éloignés, nécessité de tests supplémentaires pour vérifier leur acceptation, etc.), ou encore à des matériaux pour lesquels l'opération de dépose est jugée complexe.

Potentiel de valorisation

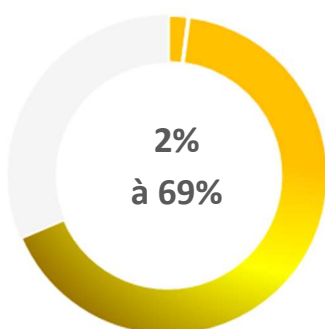


⇒ **Tonnage prévisionnel de PEMD du chantier est de 199 T**

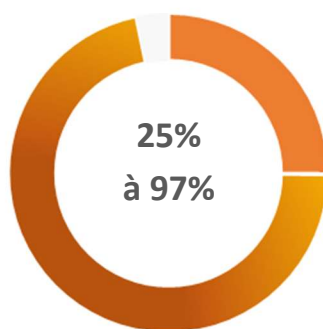
⇒ **Tonnage potentiel de valorisation : de 60 T à 198 T**

Les potentiels spécifiques à chaque mode de traitement sont présentés ci-après. Un matériau peut disposer d'un potentiel, de deux voire des trois. Ils sont présentés conformément à la hiérarchie de modes de traitement.

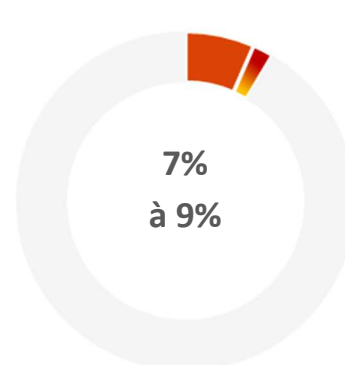
Potentiel de réemploi



Potentiel de recyclage



Potentiel valorisation énergétique





Quid du suivi du taux de valorisation :

Le suivi des PEMD d'une opération est un travail essentiel qui permet de s'assurer de leur bonne gestion et du respect des obligations réglementaires. Il permet notamment au Maître d'Ouvrage de rassembler les documents et preuves nécessaires au remplissage et à la transmission du formulaire de recollement à soumettre obligatoirement au CSTB au maximum 90 jours après l'achèvement des travaux.

*Le taux de valorisation **potentiel**, ci-avant estimé, peut être suivi durant la phase travaux. Il demande une gestion rigoureuse des bordereaux de suivi par les entreprises et la mise en œuvre d'un tri à la source réduisant la part de déchets en mélange.*

*En effet, il est essentiel de noter que **les déchets en mélange envoyés en centre de tri ne sont que très partiellement valorisés** compte tenu du risque de pollution entre matériaux et des difficultés pour les reséparer. L'ADEME estime que malgré le passage dans un centre de tri les DI en mélange ne sont valorisés qu'à hauteur de 35% et les DND en mélange 15%. De plus, ces taux ne reflètent pas la valorisation du chantier mais celui du centre de tri, ces taux étant calculés sur l'ensemble des entrants et sortants du site sur une période donnée et par conséquent intégrant des apports de nombreux chantiers.*



VI. ANNEXES

- ANNEXE 1 – PLATEFORMES DE REEMPLOI
- ANNEXE 2 – ECO-ORGANISMES
- ANNEXE 3 – FILIERES LOCALES DE TRAITEMENT
- ANNEXE 4 - ATTESTATION D'ASSURANCE
- ANNEXE 5 – FORMATION CERTIFIANTE
- ANNEXE 6 - DEPARTEMENTS COUVERTS PAR UN ARRETE PREFECTORAL DELIMITANT LES ZONES INFESTEES PAR LES TERMITES AU 1ER JANVIER 2019
- ANNEXE 7 - GRILLE D'INVENTAIRE DETAILLEE



ANNEXE 1 – PLATEFORMES DE RE-EMPLOI

Les plateformes dédiées aux matériaux de réemploi sont en plein développement. Elles permettent aux professionnels de mettre en vente les équipements et matériaux déposés lors d'opérations de démolition ou de réhabilitation ainsi que les surplus de chantier. Il en existe un nombre croissant physique ou digitale (Marketplace). Un listing non exhaustif est proposé ci-dessous.

CYCLE UP

⇒ Plateforme digitale

www.cycle-up.fr

Email : contact@cycle-up.fr



BACKACIA

⇒ Plateforme digitale

www.backacia.com

Email : contact@backacia.fr



MOBIUS RÉEMPLOI

⇒ Plateforme digitale

www.mobius-reemploi.fr

Email : contact@mobius-reemploi.fr



TRAVAUX MATERIAUX

⇒ Plateforme digitale

(dédiée au surplus de chantier)

www.travauxmateriaux.fr

Email : contact@travauxmateriaux.fr



R-AEDIFICARE

⇒ Plateforme digitale

www.raedificare.com

Email : info@raedificare.com

R - A E D I F I C A R E

GREEN BRIQUE

⇒ Plateforme physique locale

13109 Simiane-Collongue

<https://greenbrique.com>

Email : m.ramirez@greenbrique.com



ANNEXE 2 – ECO-ORGANISMES

Ce sont des organismes agréés par l'Etat en charge de la collecte, du traitement et du recyclage de certains matériaux et déchets. Ils sont rémunérés via les écocontributions affichées sur les prix de vente de produits de leur filière(s) concernée(s).

ECOMAIISON

Eco-organisme multi-filières voir :

<https://ecomaison.com>



ECOMINERO

Eco-organisme filière déchets inertes voir :

www.ecominero.fr



VALDELIA

Eco-organisme multi-filières voir :

www.valdelia.org



VALOBAT

Eco-organisme multi-filières voir :

www.valobat.fr



ECOSYSTEM

Eco-organisme filière DEEE voir :

www.ecosystem.eco



ECOLOGIC

Eco-organisme filière DEEE voir :

www.ecologic-france.com



ANNEXE 3 – FILIERES LOCALES DE TRAITEMENT

Les listes ci-dessous sont indicatives et issues de l'application en libre accès de la FFB à l'adresse suivante : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr. Pour chaque liste, seuls les 15 sites les plus proches de l'opération sont indiqués.

Les listes sont décomposées de la manière suivante pour correspondre au tri 7 flux réglementaire complété par les éventuels déchets dangereux. Nombre des installations sont communes aux différentes listes, il appartient aux entrepreneurs d'en faire l'analyse et le choix.

- Liste 1 - Sites susceptibles de recevoir la fraction minérale (D.I.),
- Liste 2 - Sites susceptibles de recevoir du métal,
- Liste 3 - Sites susceptibles de recevoir du plastique,
- Liste 4 - Sites susceptibles de recevoir du verre,
- Liste 5 - Sites susceptibles de recevoir du bois,
- Liste 6 - Sites susceptibles de recevoir du papier et du carton,
- Liste 7 - Sites susceptibles de recevoir du plâtre,
- Liste 8 - Sites susceptibles de recevoir des déchets dangereux hors amiante,
- Liste 9 - Sites susceptibles de recevoir des déchets contenant de l'amiante,

Liste 1 - Sites susceptibles de recevoir la fraction minérales (D.I.)

NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1 PAPREC CHANTIER 13	9,48 km	MARSEILLE	
2 MAT'ILD	10,11 km	MARSEILLE	
3 PERASSO (Groupe COLAS-MM)	11,43 km	MARSEILLE	
4 GIE R. FERRATO ET FILS	14,65 km	MARSEILLE	
5 ONYX MEDITERRANEE - VEOLIA	14,66 km	MARSEILLE	
6 SUEZ R&V Méditerranée	16,76 km	AUBAGNE	
7 SMAC Acieroid	23,19 km	VITROLLES	
8 SMA PROPRETE	23,84 km	VITROLLES	
9 DALOREC	23,98 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
10 EPUR Méditerranée	24,89 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
11 CALCAIRES REGIONAUX (RESEAU GRANULAT +)	25,56 km	BOUC-BEL-AIR	
12 MAT'ILD	26,18 km	GARDANNE	
13 GRANULATS DU MIDI	26,64 km	AIX-EN-PROVENCE	
14 Cemex - Site de Marignane	26,69 km	MARIGNANE	
15 CARRIÈRES GONTERO	27,17 km	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	

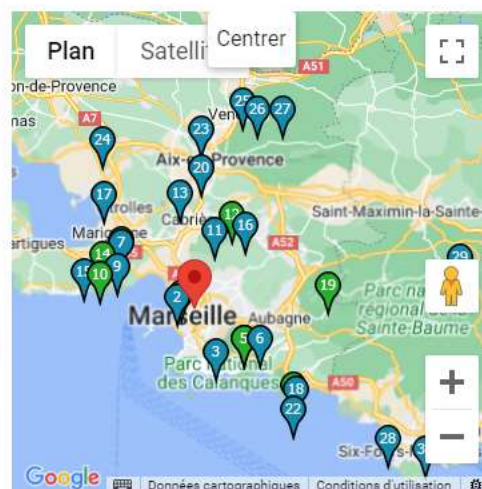
MA RECHERCHE

Localisation : 2 Pl. Leverrier, 13004 Marseille, France
Type de centre : Plateforme de regroupement déchets inertes
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

 recyclage  valorisation énergétique



Liste 2 - Sites susceptibles de recevoir du métal

NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1 PAPREC CHANTIER 13	9,48 km	MARSEILLE	
2 MAT'ILD	10,11 km	MARSEILLE	
3 ONYX MEDITERRANEE - VEOLIA	14,66 km	MARSEILLE	
4 SUEZ R&V Méditerranée	15,96 km	LES PENNES-MIRABEAU	
5 SUEZ R&V Méditerranée	16,76 km	AUBAGNE	
6 SMAC Acieroid	23,19 km	VITROLLES	
7 SMA PROPRETE	23,84 km	VITROLLES	
8 DALOREC	23,98 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
9 DADDI SRI	24,21 km	MARIGNANE	
10 EPUR Méditerranée	24,89 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
11 MAT'ILD	26,18 km	GARDANNE	
12 PAPREC MEDITERRANEE 13	26,52 km	VITROLLES	
13 DALOREC	32,04 km	ROGNAC	
14 ONYX MEDITERRANEE	32,79 km	LA CIOTAT	
15 SMA PROPRETE	33,46 km	LA CIOTAT	

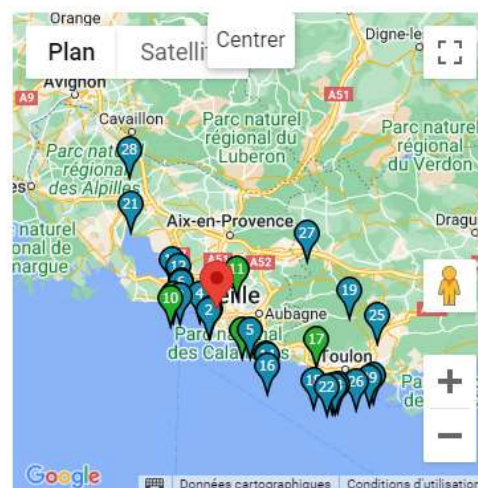
MA RECHERCHE

Localisation : 2 Pl. Leverrier, 13004 Marseille, France
Type de centre : Plateforme de regroupement métaux
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

 recyclage  valorisation énergétique



Liste 3 - Sites susceptibles de recevoir du plastique

NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1 PAPREC CHANTIER 13	9,48 km	MARSEILLE	
2 MAT'ILD	10,11 km	MARSEILLE	
3 ONYX MEDITERRANEE - VEOLIA	14,66 km	MARSEILLE	
4 SUEZ R&V Méditerranée	15,96 km	LES PENNES-MIRABEAU	
5 SUEZ R&V Méditerranée	16,76 km	AUBAGNE	
6 BRONZO	18,22 km	AUBAGNE	
7 SMAC Acieroid	23,19 km	VITROLLES	
8 SMA PROPRETE	23,84 km	VITROLLES	
9 DALOREC	23,98 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
10 EPUR Méditerranée	24,89 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
11 MAT'ILD	26,18 km	GARDANNE	
12 PAPREC MEDITERRANEE 13	26,52 km	VITROLLES	
13 DALOREC	32,04 km	ROGNAC	
14 ONYX MEDITERRANEE	32,79 km	LA CIOTAT	
15 SMA PROPRETE	33,46 km	LA CIOTAT	

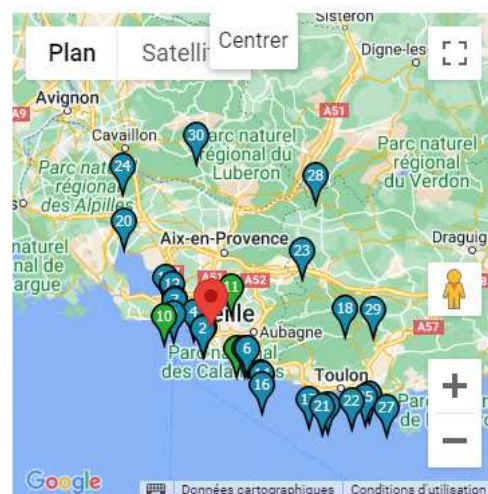
MA RECHERCHE

Localisation : 2 Pl. Leverrier, 13004 Marseille, France
Type de centre : Plateforme de regroupement plastique
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

 recyclage  valorisation énergétique



Liste 4 - Sites susceptibles de recevoir du verre

NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1 MAT'ILD	10,11 km	MARSEILLE	
2 MAT'ILD	26,18 km	GARDANNE	
3 SOFOVAR	104,75 km	PIGNANS	
4 SOLOVER S.A.S.	134,97 km	CODOGNAN	
5 CARRIERES ET BALLASTIERES DES ALPES	159,93 km	LA SAULCE	
6 ALGORA ENVIRONNEMENT	172,22 km	MANDELIEU-LA-NAPOULE	
7 TRI CYCLE	173 km	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	
8 Avenir Recyclage	209,21 km	CARROS	
9 Saint Laurent Métaux	212,24 km	CARROS	
10 VALORSOL ENVIRONNEMENT	213,14 km	PORTES-LES-VALENCE	
11 ALGORA ENVIRONNEMENT	224,66 km	CONTES	
12 VALORSOL ENVIRONNEMENT	231,78 km	BOURG-DE-PEAGE	
13 VALORSOL ENVIRONNEMENT	261,15 km	SABLONS	
14 SRPM	300,01 km	FONTANIL-CORNILLON	

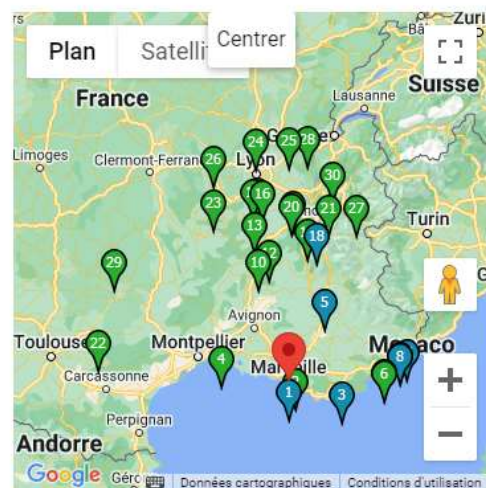
MA RECHERCHE

Localisation : 2 Pl. Leverrier, 13004 Marseille, France
Type de centre : Plateforme de regroupement verre
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

 recyclage  valorisation énergétique



Liste 5 - Sites susceptibles de recevoir du bois

NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1 QUEYRAS ENVIRONNEMENT	7,05 km	MARSEILLE	
2 PAPREC CHANTIER 13	9,48 km	MARSEILLE	
3 MAT'ILD	10,11 km	MARSEILLE	
4 ONYX MEDITERRANEE - VEOLIA	14,66 km	MARSEILLE	
5 SUEZ R&V Méditerranée	15,96 km	LES PENNES-MIRABEAU	
6 SUEZ R&V Méditerranée	16,76 km	AUBAGNE	
7 VALSUD-ONYX	18,02 km	SEPTEMES-LES-VALLONS	
8 SMAC Acieroid	23,19 km	VITROLLES	
9 SMA PROPRETE	23,84 km	VITROLLES	
10 DALOREC	23,98 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
11 EPUR Méditerranée	24,89 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
12 MAT'ILD	26,18 km	GARDANNE	
13 PAPREC MEDITERRANEE 13	26,52 km	VITROLLES	
14 LIGNATECH 13 SITA SUD	31,53 km	ROGNAC	
15 DALOREC	32,04 km	ROGNAC	

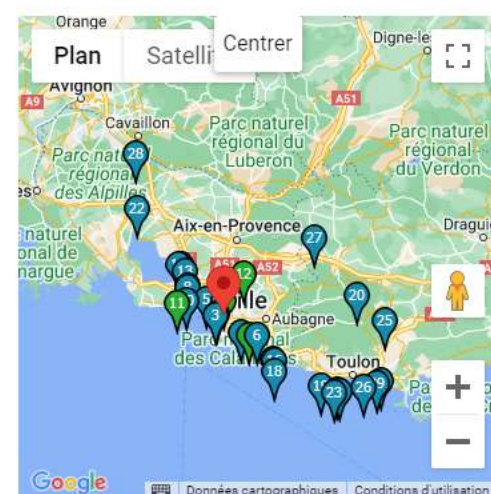
MA RECHERCHE

Localisation : 2 Pl. Leverrier, 13004 Marseille, France
Type de centre : Plateforme de regroupement bois
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

 recyclage  valorisation énergétique



Liste 6 - Sites susceptibles de recevoir du papier et du carton

NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1 PAPREC CHANTIER 13	9,48 km	MARSEILLE	
2 MAT'ILD	10,11 km	MARSEILLE	
3 ONYX MEDITERRANEE - VEOLIA	14,66 km	MARSEILLE	
4 SUEZ R&V Méditerranée	15,96 km	LES PENNES-MIRABEAU	
5 SUEZ R&V Méditerranée	16,76 km	AUBAGNE	
6 BRONZO	18,22 km	AUBAGNE	
7 SMAC Acieroid	23,19 km	VITROLLES	
8 SMA PROPRETE	23,84 km	VITROLLES	
9 DALOREC	23,98 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
10 EPUR Méditerranée	24,89 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
11 MAT'ILD	26,18 km	GARDANNE	
12 PAPREC MEDITERRANEE 13	26,52 km	VITROLLES	
13 DALOREC	32,04 km	ROGNAC	
14 ONYX MEDITERRANEE	32,79 km	LA CIOTAT	
15 SMA PROPRETE	33,46 km	LA CIOTAT	

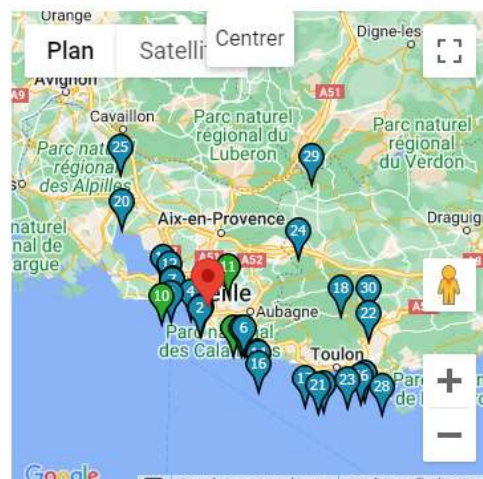
MA RECHERCHE

Localisation : 2 Pl. Leverrier, 13004 Marseille, France
Type de centre : Plateforme de regroupement papier-carton
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

-  recyclage
-  valorisation énergétique



Liste 7 - Sites susceptibles de recevoir du plâtre

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION
1 PAPREC CHANTIER 13	9,98 km	MARSEILLE	
2 QUEYRAS ENVIRONNEMENT	10,69 km	MARSEILLE	
3 ONYX MEDITERRANEE - VEOLIA	14,56 km	MARSEILLE	
4 SUEZ R&V Méditerranée	16,45 km	LES PENNES-MIRABEAU	
5 VALSUD-ONYX	18,51 km	SEPTEMES-LES-VALLONS	
6 LVD ENVIRONNEMENT	20,61 km	AUBAGNE	
7 SMA PROPRETE	24,34 km	VITROLLES	
8 DALOREC	24,48 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
9 EPUR Méditerranée	25,39 km	GIGNAC-LA-NERTHE	
10 DALOREC	32,54 km	ROGNAC	
11 SMA PROPRETE	33,36 km	LA CIOTAT	
12 SUEZ R&V Méditerranée	34,81 km	ISTRES	
13 PASINI SAS - SANARY	54,82 km	SANARY-SUR-MER	
14 SAS BONIFAY	56,55 km	TOURVES	
15 ONYX MEDITERRANEE	60,87 km	LA SEYNE-SUR-MER	

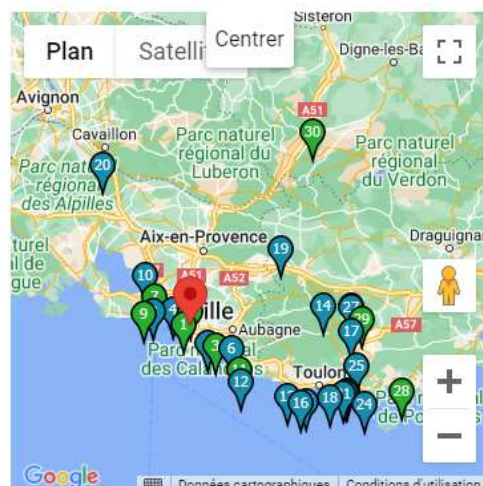
MA RECHERCHE

Localisation : 2 Pl. Leverrier, 13004 Marseille, France
Déchets : Matériau à base de plâtre
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

-  recyclage
-  valorisation énergétique



Liste 8 - Sites susceptibles de recevoir des déchets dangereux hors amiante

NOM DU CENTRE	KM	VILLE	VALORISATION
1 SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	110,43 km	BELLEGARDE	
2 Chimirec MALO	113,48 km	ORANGE	
3 Saint-Pierre S.A.S	168,53 km	MONTPELLIER	
4 SRV VACHER	303,48 km	POLIGNAC	
5 SEVIA	307,38 km	SAINT-FONS	
6 VALORIDEC BTP- BERRIAC	310,08 km	BERRIAC	
7 RDS ANDREZIEUX	347,97 km	ANDREZIEUX-BOUTHEON	
8 OCCITANIS	363,91 km	GRAULHET	
9 FOURNIER METAUX	406,93 km	TOULOUSE	
10 SAS Guy Dangasc et fils	440,35 km	COUFIOULEUX	
11 PRAXY CENTRE	470,5 km	GERZAT	
12 PRAXY CENTRE	470,54 km	ISSOIRE	
13 PRAXY CENTRE	473,24 km	CUSSET	
14 SUEZ	531,49 km	DRAMBON	
15 ECOPOLE	585,45 km	MEILLON	

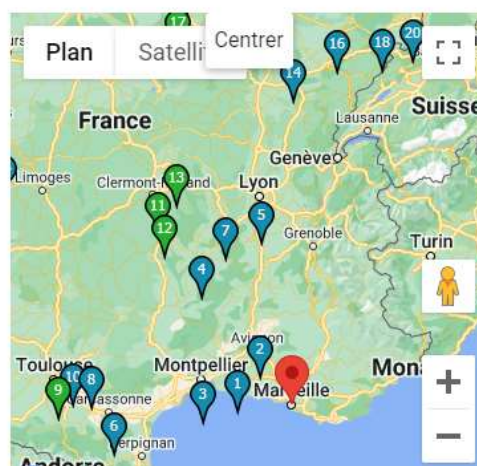
MA RECHERCHE

Localisation : 2 Pl. Leverrier, 13004 Marseille, France
Type de centre : Installation de stockage de déchets dangereux
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

 recyclage  valorisation énergétique



Liste 9 - Sites susceptibles de recevoir des déchets contenant de l'amiante

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION
1 TEP	5,92 km	MARSEILLE	
2 SPUR ENVIRONNEMENT	7,82 km	MARSEILLE	
3 SOLAMAT MEREX ROGNAC	32,02 km	ROGNAC	
4 SPUR ENVIRONNEMENT	32,02 km	ROGNAC	
5 CHIMIREC SOCODELI	109,08 km	BEAUCAIRE	
6 SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	110,92 km	BELLEGARDE	
7 SARL TURCAN	140,31 km	MISON	
8 A.T.O.	154,99 km	SOMMIERES	
9 SUEZ R&V SUEZ	171,92 km	MONTÉLIMAR	
10 OREDUI	194,03 km	GRASSE	
11 RECYCLAGE ENVIRONNEMENT DECHETS	204,2 km	AUBENAS	
12 SUEZ R&V Centre Est	219,3 km	CHABEUIL	
13 SRA SAVAC	234 km	BEZIERS	
14 ENTREPRISE LOPEZ	244,12 km	LA TOUR-SUR-ORB	
15 CHIMIREC MASSIF CENTRAL	269,93 km	MENDE	

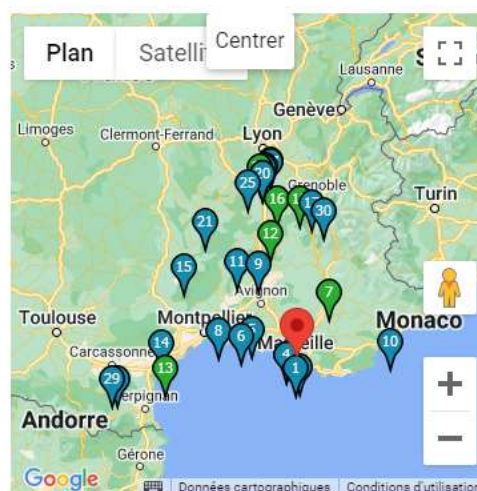
MA RECHERCHE

Localisation : 2 Pl. Leverrier, 13004 Marseille, France
Déchets : Amiante ciment + Amiante libre
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :

Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

 recyclage  valorisation énergétique



ANNEXE 4 – ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☎ 05 56 92 71 77
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr



SARL EC HORIZON
QUENTIN LEMAN
273 ALLEE LOUIS PASTEUR
13920 ST MITRE LES REMPARTS

Votre contrat

Bordeaux, le 18 Octobre 2023

Responsabilité Civile Prestataire
Diagnostic immobilier et expert
Souscrit le 01/10/2022

Vos références

Contrat 10995477004

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SARL EC HORIZON

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10995477004 ayant pris effet le 01/10/2022 .
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :





ACTIVITES A	ACTIVITES B dont ACTIVITES A	ACTIVITES C dont ACTIVITES A & B
- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP) - Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP) - L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante, - Le dossier Technique Amiante (DTA) - Le Diagnostic Amiante avant-vente - Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), - Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP) - L'état relatif à la présence de termites - L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus) - Information sur la présence de Mérule (Loi Alur) - Le diagnostic Légalisation - L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP - L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP - La vérification initiale, et périodique gaz/électricité - Diagnostic assainissement collectif et non collectif - Le diagnostic humidité, - La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité - Le diagnostic accessibilité handicapé, - Le diagnostic de la performance numérique, - Le diagnostic Eco Prêt. Prêt à Taux Zéro. Prêt Conventionné : normes d'habitat - Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, - Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité, - La coordination SPS, - L'état des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESIS) - L'état des risques et pollution ERP - Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) - Réalisation de bilans thermiques par inframétrie et/ou thermographie infrarouge - La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques, - La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012/2020 - Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des	- Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic, - La détection de l'humidité et des fuites d'eau non destructive, - Le diagnostic sécurité piscine, - Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, - Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires, - Le contrôle visuel après travaux de retrait MPCA, - Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement, - Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX - Le diagnostic ascenseur, - Le diagnostic contrôle de sécurité des Aires de jeux - Le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien - Le diagnostic pathologique des bâtiments, après examen technique - L'expertise et l'estimation de valeur vénale et locatif, expertise amiable - Le diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition - L'assistance, le conseil, le contrôle, la certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BM)	- La recherche de plomb avant travaux ou démolition, - Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds, - Le contrôle visuel après travaux plomb, - Le diagnostic acoustique - Le diagnostic Radon, - Le diagnostic géothermie G, - Le diagnostic Monoxyde de Carbone, - Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022), - Le diagnostic de la pollution des sols, - Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), - Diagnostic Voiries -Amiante-HAF-Silice, - Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19, - Contrôle des installations et équipement incendie - Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz de engins de levage et de chantier - Le Diagnostic Technique Global (DTG), - Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndicats et gestionnaires d'immeuble - La réalisation de l'état descriptif de division, millièmes-tantièmes - L'audit énergétique réglementaire, y compris Qualification 8731, et en Copropriété - Contrôle des travaux d'isolation des combles. - L'état Risques et Environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,



mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment. ▪ Qualification B722 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques, ▪ L'étude thermique RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants, ▪ L'Analyse du Cycle de Vie du Bâtiment (ACV) ▪ L'état des lieux locatifs, dont celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité, et dans le cadre de l'établissement d'un prêt, ▪ L'assistance à la réception de logement		▪ Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR ▪ Missions d'Expert en Rénovation Énergétique ERE ▪ Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux ▪ Les fans tests, test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à gaz IEAG, norme ISO 14520, ▪ L'Étude Environnementale et Thermique RE 2020, et bâtiments existants, ▪ La délivrance de l'attestation de la Réglementation Environnementale RE 2020, ▪ Le Contrôle des Ventilations Mécaniques VMC lié à la RE 2020 ▪ L'audit énergétique réglementaire, y compris Qualification B731, et en copropriété
--	--	---

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/10/2023 au 30/09/2024 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE, Directeur Général Délégué

Nature des garanties

Vos références
Contrat 10993477004



Nature des garanties	OPTION 1	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériel et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)		9 000 000 € par année d'assurance
Dont:		9 000 000 € par année d'assurance
Dommages corporels		
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus		1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) Article 3.1 des CG	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autre que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des CG)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre
CG: conditions générales du contrat	

ANNEXE 5 – ATTESTATION DE FORMATION

LABO'CERT
ARBIT - CONSEIL - FORMATION

**CERTIFICAT
DE FORMATION**

Labo'CERT SAS, représentée par
M. Dominique PITON en sa qualité de Président

certifie que

M. Quentin LEMAN
a suivi avec succès la formation

Formation Certifiante Diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets issus du bâtiment

Du 28/03/2022 au 01/04/2022

5 avril 2022

Établit le  **Dominique Piton, Président Labo'CERT**

Labo'CERT - 40 Avenue Louis Pasteur - 42152 - L'HORNE
Numéro de déclaration d'activité remis par le Service régional de contrôle de la DRECFTE : 8440032 41 42

2022



ANNEXE 6 - DEPARTEMENTS COUVERTS PAR UN ARRETE PREFECTORAL DELIMITANT LES ZONES INFESTEES PAR LES TERMITES AU 1ER JANVIER 2019

(source : www.service-public.fr)

